

Lundi 15 juin 2020

- NOTE AUX RÉDACTIONS -

[INFO TRAVAUX]

Travaux d'entretien Arrondissement de Dunkerque

Gestionnaire de près de 4 500 kilomètres de routes, le Département du Nord agit chaque jour pour les rendre plus sûres et confortables.

Dans le cadre de son programme d'amélioration des routes départementales, le Département effectuera, **dans la nuit du lundi 22 juin 2020 et dans la nuit du mardi 23 juin 2020 (entre 19h et 6H)**, des travaux de réfection de la chaussée sur la section de route ci-après :

- RD3 à LOOBERGHE au niveau du carrefour de la RD11 et de la RD3 (route de Cassel et route de Watten)

Ces travaux seront réalisés sous route barrée avec la mise en place d'une déviation via les RD17 route du Staelen Brugge, route du Spray, RD110 route de Loowegh, route de L'Hossenaere.

- RD601 à GRANDE-SYNTHÉ au niveau du carrefour de la RD601 et de la rue du Moulin

Ces travaux seront réalisés sous route barrée avec la mise en place d'une déviation via les RD625, RD1 route de Fort Mardyck, route de Mardyck et rue du 8 mai 1945

- Giratoire RD2/RD72 à TETEGHEM et COUDEKERQUE-VILLAGE, route des 7 Planètes et Rue Principale

Ces travaux seront réalisés sous route barrée avec la mise en place d'une déviation :

- Pour la direction de Tétéghem via la RD916 route de Bergues, la RD3 en direction de Hoymille, la RD203 Hameau des neiges, la RD4 rue des Pierres en direction de Tétéghem.
- Pour la direction de Coudekerque-Village via la RD72 vers Bergues, RD916 route de Bergues vers Capelle la Grande puis RD916 vers Coudekerque-Branche, RD916B rue Pasteur puis RD72 Route du Steendam.

- Giratoire RD4/RD204 à TETEGHEM, rue de la Mairie et rue des Pierres

Ces travaux seront réalisés sous route barrée avec la mise en place d'une déviation via les RD2 route d'Uxem et le Lieu-dit du Pont à Charrette, RD302 rue de la Tranquillité, rue Ste Catherine, RD79 rue du petit pont, RD601 Route de Furnes direction Tétéghem puis RD4 rue de la 32 Division d'Infanterie vers Tétéghem.

L'accès riverains ne sera pas autorisé durant les phases de travaux.

Ces travaux seront réalisés de nuit entre 19 h et 6 h, sous réserve de conditions climatiques favorables et de l'évolution de la situation sanitaire.

Montant des travaux : 113 400 Euros entièrement financés par le Département.

Afin de garantir la sécurité de l'ensemble des professionnels devant intervenir sur les chantiers départementaux, le Département du Nord s'assure de la mise en place par les entreprises, et avant le démarrage des travaux, de protocoles basés sur les préconisations de l'OPPBTP en matière de sécurité sanitaire. Les agents départementaux suivront également un protocole visant à assurer la sécurité de tous.